RÉSUME EXÉCUTIF

du rapport :

Plan de développement de l'agroforesterie dans les départements d'Outre-Mer
Perspectives pour une animation « AgroforesterieS »

Réunion & Mayotte, 28.11.2017 au 08.12.2017

Stéphane Saj, CIRAD, Montpellier, France

Référence à citer :

Saj, S. 2018. Résumé exécutif du rapport de mission : *Perspectives pour une animation « AgroforesterieS »*. Montpellier (France) : CIRAD. 6 pages.

© Cirad, PERSYST / UMR System / DRMM, 2018.

RÉSUME EXÉCUTIF

Le travail présenté dans le rapport de mission *Perspectives pour une animation « AgroforesterieS»* est le fruit d'une mission effectuée entre les 28/11 et 08/12/2017 à la Réunion et à Mayotte. Cette mission a été réalisée dans le cadre de la convention d'animation nationale des RITA, animation confiée par le MAA au Cirad et à l'Acta. Elle avait pour objet d'apporter un éclairage supplémentaire au travail effectué par le MAA et ses partenaires dans le cadre de la mise en place du plan de développement de l'agroforesterie dans les départements d'Outre-Mer. Elle s'est déroulée selon trois volets :

- Participation à une partie des visites de terrain et ateliers des rencontres AgroEcoDom 2017, dont celui dédié à l'agroforesterie du 01/12/2017 (2,5 jours).

- Réalisation d'entretiens individuels ou collectifs auprès de différents acteurs du RITA et/ou de l'agroforesterie tant publics que privés. Dix interlocuteurs ont été consultés à Mayotte (2.5 jours), 9 l'ont été à la Réunion (2 jours).

- Visites de parcelles agroforestières à Mayotte (1 jour) et à la Réunion (1 jour).

Le travail de mission a été complété par : (i) des échanges téléphoniques et courriels de préparation ; (ii) une exploration bibliographique de préparation ; (iii) les documents fournis (ou discutés) par les interlocuteurs rencontrés ; (iv) une bibliographie complémentaire effectuée après le retour de mission. La synthèse puis l'analyse de l'ensemble des informations ainsi réunies ont permis de dégager les points brièvement développés ci-après.

L'agroforesterie est une thématique dynamique Outre-Mer

L'agroforesterie (AF) semble être l'objet de nombreuses initiatives dans les DOM dont certaines préexistent au plan national de développement de l'AF. Diverses et à des stades plus ou moins avancés, ces initiatives soulignent à la fois un dynamisme à ce sujet mais également des acceptions et des objectifs très différents vis-à-vis l'AF. La définition citée dans le plan national de développement de l'AF ne semble pas être connue et/ou faire l'unanimité. Par ailleurs, un certain nombre d'acteurs semblent assimiler plurispécificité et agroforesterie lorsque différentes strates peuvent être distinguées au sein d'une même parcelle (ex : associations avec le bananier, association papaye-ananas). D'autres ne considèrent pas les haies comme pouvant faire partie d'un parcellaire agroforestier. Ainsi, le concept de l'AF dans les DOM est appréhendé de façon idiosyncratique.

De par cette non-uniformité de définition du concept de l'AF, certains acteurs institutionnels (DAAF, collectivités) ou professionnels (instituts techniques) évoquent des difficultés à obtenir des références

techniques dans l'objectif de soutenir efficacement son développement. Ces difficultés sont corroborées par l'échec de mise en place de certaines mesures FEADER ou PAC (MAEC) mais également par les grilles d'analyses enjeux/contraintes rédigées lors de l'atelier AgroEcoDom de la Réunion. Par ailleurs, même si de nombreux projets ont vu le jour, ils restent assez rarement connus au-delà des personnes ou réseaux restreints qu'ils mobilisent. En conséquence, ils ne profitent pas/peu de possibles synergies. Ce défaut d'interactions ou de connaissances est vraisemblablement dû à : (i) la nature même du concept de l'AF qui a un spectre large et qui peut mobiliser des acteurs très différents (ex : professionnels de la production animale et de la foresterie ; société civile et professionnels agricoles ; acteur de filières et du patrimoine/conservation) ; (ii) la méconnaissance réciproque des champs de compétences et objectifs de chacun de ces acteurs ; (iii) la faible visibilité de l'AF encore aujourd'hui dans les DOM. Enfin, même lorsque certains acteurs travaillent sur une même spéculation dans des systèmes agroforestiers qui pourraient être comparables, leurs motivations et approches peuvent se révéler très différentes.

L'agroforesterie nécessite un cadrage et une animation formels pour se développer

La communauté qui s'intéresse à l'agroforesterie dans les DOM n'est donc pas homogène. Cependant l'ensemble des participants aux ateliers agroforesterie du projet AgroEcoDom et les personnes rencontrées lors de cette mission, conscients de cette hétérogénéité, souhaitent améliorer cette situation afin d'obtenir par exemple un meilleur accès à l'information, à la formation, et à des échanges intra- et inter-DOM sur le thème de l'agroforesterie. Tout ceci met en évidence le besoin de cadrage du concept d'agroforesterie et celui de la formation en AF pour de nombreux acteurs. Cette étape parait primordiale si l'Etat souhaite déployer son plan national de développement de l'AF en Outre-Mer et rendre les interactions intra- et inter-DOM plus efficientes à ce sujet.

Dès lors, la création d'une animation « AgroforesterieS » dans les DOM, apparait comme nécessaire pour mener à bien ce plan. L'objet principal de cette animation serait le suivant : favoriser et faire vivre les échanges ainsi que la concertation entre institutions publiques, professionnelles et citoyennes du monde agricole au sein et entre les DOM. Il est proposé que cette animation se fasse sur deux niveaux en forte interaction. Les centres de formations agricoles et les instituts techniques domiens, de par leur stabilité et leurs compétences à l'interface entre plusieurs domaines, apparaissent comme des lieux où une animation intra-DOM pourrait être accueillie. Par ailleurs, les défis spécifiques aux problématiques agroforestières et les particularités des territoires ultra-marins semblent plaider pour une coordination de cette animation au niveau national par une(s)/des personne(s) aux compétences transversales et fortement expérimentée(s), conditions probablement indispensables au succès du développement de l'AF domienne tant au niveau national que dans leurs contextes régionaux respectifs. C'est également à ce niveau qu'une articulation avec les différents réseaux existants en métropole (AFAF, RMT, etc…) sur la thématique agroforesterie pourrait se révéler fructueuse.

L'animation « AgroforesterieS » proposée pourrait s'articuler autour de quelques missions qui semblent prioritaires :

Cadrage du concept

La 1ère mission serait de donner un cadre précis pour l'AF dans les DOM en permettant de différencier et de définir précisément les différents types de systèmes AF qui s'y trouvent. Ce faisant, il permettra à chacun des acteurs de l'AF dans les différents DOM de se positionner à l'intérieur de ce cadre conceptuel. Ce cadre devra être élaboré en collaboration avec des animateurs locaux. Il devra s'appuyer sur la définition/acception issue du Plan National de Développement de l'Agroforesterie et sur une bibliographie pour partie déjà grandement existante (DOM et hors DOM).

Recensement des connaissances

Un travail de recensement bibliographique sur les travaux effectués dans les DOM apparait nécessaire car de nombreux documents semblent avoir été produits mais leur diffusion et accessibilité reste difficile. La mise en place d'une plateforme de partage ordonnée et actualisée au sein de COATIS semble pertinente. Elle pourrait correspondre à une mission coordonnée au niveau national en collaboration étroite avec les animations locales.

Soutien au développement de l'enseignement de l'agroforesterie et de ses techniques

Ce volet pourrait être soutenu par les 2 premiers volets et consisterait en l'appui à la préparation d'un cahier des charges pour l'enseignement et la formation en agroforesterie. Il fait l'objet d'un développement plus poussé dans le rapport. En effet, La visite des établissements publics fournissant un enseignement agricole (Coconi à Mayotte, Saint-Paul et Saint-Joseph à la Réunion) a permis de démontrer que l'agroforesterie est bien présente dans les enseignements agricoles mais ni de façon homogène, ni systématique. La revue de littérature effectuée rapidement à ce sujet montre que l'enseignement de l'agroforesterie est actuellement ou a été une préoccupation dans les DOM depuis quelques années. Ce cahier des charges pourrait par exemple prévoir une première partie d'enseignement « général » sur ce qu'est l'agroforesterie, les différentes formes qu'elle peut prendre et les notions d'agronomie, d'écologie et de foresterie qu'elle nécessite de mobiliser (et qui sont vraisemblablement pour la plupart déjà enseignées). Cela semble nécessaire au regard des multiples acceptions du terme agroforesterie chez les différents acteurs du secteur primaire rencontrés. Une seconde partie de ce cahier des charges pourrait être construite en collaboration avec le corps enseignant de chaque DOM permettant un apprentissage adapté aux problématiques/priorités locales.

Certains interlocuteurs entretenus soulignent le besoin de références techniques et économiques sur lesquels un enseignement pourrait s'organiser. Or, il semble nécessaire de préciser que dans le domaine de l'agroforesterie, chaque cas est particulier et correspond à une combinaison spécifique de végétaux et/ou d'animaux tant au niveau spatial que temporel. Elle correspond bien au « produire autrement » souvent cité dans les établissements d'enseignement. Par conséquent, elle doit être abordée différemment que dans les schémas «classiques» de l'agronomie. Ainsi la production de références techniques agro(éco)nomiques n'est pas un objectif à atteindre en soi, en tout cas en ce qui concerne la formation. Par contre, la formation en agroforesterie nécessite pour le moins la maitrise de l'agronomie, de l'écologie et de la foresterie. Elle devrait mettre l'accent sur la gestion de la cohabitation interspécifique en sus d'un enseignement sur les techniques

culturales des végétaux et ou de production animale. Le cas échéant, un enseignement des techniques d'implantation et de gestion des arbres forestiers, hors contexte forestier, est également à prévoir. Par ailleurs, les parcelles de démonstration, notamment au sein des exploitations des établissements publics d'enseignement agricole, devraient servir de support à la formation initiale et, pour la formation continue, à orienter les décisions de diversification, de changements de paradigme de production, de production de services tout en cadrant le travail à effectuer sur la gestion de la cohabitation interspécifique. Il est à noter, qu'un certain nombre de références techniques sont disponibles hors DOM dans les pays du Sud qui pratiquent l'agroforesterie. Un travail de mise à jour de ces références puis d'adaptation au contexte des DOM est souhaitable. Un travail identique de recensement puis de mise en commun des enseignements et projets servant actuellement de support à l'enseignement est également à recommander.

- Soutien à la construction d'incitations/aides ciblées

L'animation « AgroforesterieS » pourrait appuyer les institutions publiques afin de mieux cadrer/cibler les mesures incitatives favorisant le développement de l'agroforesterie domienne. A la vue des entretiens effectués et du passif des mesures actuellement en vigueur, ce travail semble déjà en cours. Par exemple, de nombreux acteurs pensent réactualiser/ouvrir certaines mesures FEADER dans la révision de leur PDR à mi-parcours. Le rôle de l'animation serait ici de permettre la fluidification des échanges entre DOM (animation nationale) et au sein des DOM (animation locale) afin de capitaliser sur les expériences, acquis et les compétences de chacun des acteurs.

- Participation à la construction de références techniques, économiques, environnementales

Enfin, très concrètement sur le terrain du développement, l'animation « AgroforesterieS » pourrait, grâce à sa capacité de mise en réseau et de coordination, participer à la création de références techniques, économiques, environnementales sur des systèmes précis et avec des acteurs aux objectifs définis. Cette mission se ferait essentiellement grâce à l'animation locale et la proposition de projets, partenariats publics et privés. Cette participation se ferait dans le cadre de la réponse aux enjeux et contraintes qui ont été définis notamment lors de l'atelier AgroEcoDom de la Réunion mais également à partir de documents préexistants (éventuellement réunis sur la plateforme COATIS). Lorsque certains de ces enjeux et contraintes seront communs entre DOM, l'animation nationale devrait dès lors soutenir des échanges inter-DOM.

Cas particulier des territoires non soumis au régime agricole

Les territoires appartenant et/ou gérés par des institutions publiques forestières ou littorales ne dépendent pas du régime agricole. A ce titre, les exploitants autorisés à y travailler ne peuvent prétendre à l'ensemble des dispositions prévues par la PAC (ex : MAEC) ce qui peut poser problème en termes d'équilibre économique des exploitations.

Cependant, l'appropriation du concept de l'agroforesterie et de la gestion des systèmes agroforestiers par les institutions de gestion des territoires littoraux ou forestiers tranche avec les difficultés ressenties par les

acteurs du monde agricole rencontrés. Ceci est dû au fait qu'elles ont souvent fortement restreint la définition de l'agroforesterie et travaillent à l'utilisation des systèmes agroforestiers dans des objectifs généralement précis répondant à une(des) problématique(s) ciblée(s) : conservation de la flore ou de la faune, lutte contre les espèces invasives ou contre l'érosion. Sur les domaines qu'elles gèrent ces institutions se sont montrées capables de collaborer avec une partie des exploitants agricoles et de proposer des conventions permettant l'implantation ou le maintien d'une activité agricole. Ces conventions considèrent quasi-exclusivement la composante forestière pour laquelle un cahier des charges technique est spécifié. Assez logiquement la composante agricole ne fait pas l'objet d'une attention particulière étant donné les mandats de ces institutions et leurs compétences. Dans ces cas, aucun conseil ou soutien pour la partie agricole n'a été construit avec de potentiels interlocuteurs publics ou privés du monde agricole.

Il apparait que les initiatives répertoriées dans les territoires non soumis au régime agricole ne sont pas transposables telles quelles sur les territoires privés soumis au régime agricole mais l'animation « AgroforesterieS » devrait, en plus d'inclure ces gestionnaires dans son réseau, pouvoir s'en inspirer. Localement, elle pourrait également soutenir l'apport des références pour la gestion des composantes agricoles dans les conventions mises en place par ces institutions publiques forestières ou littorales.

Les conditions du succès d'une animation « AgroforesterieS »

Même si historiquement il existe une grande diversité de systèmes agroforestiers dans les DOM, les surfaces de ces systèmes actuellement répertoriées semblent minimes par rapport aux productions principales de ces territoires. L'accroissement de ces surfaces nécessite une meilleure appropriation du concept de l'agroforesterie ainsi qu'un cadrage institutionnel plus favorable. Par ailleurs, certaines initiatives prises par les gestionnaires de territoires forestiers ou littoraux démontrent également l'intérêt du monde non agricole pour l'agroforesterie. Il est important de prendre en compte ces dernières car elles soulignent que l'agroforesterie peut mais également doit, plus que d'autres systèmes culturaux, participer à la protection des zones les plus biodiverses de France.

Que cette proposition soit retenue ou non, le développement de l'agroforesterie dans les DOM nécessitera une forme d'animation. Cependant, le succès de cette animation demande pour le moins un fort investissement et une grande capacité de transversalité de la part des personnes qui en seront chargées. Les DOM se caractérisent par un turnover du personnel assez important au sein des services publics. Par ailleurs, les missions d'animation semblent régulièrement confiées à des jeunes diplômés que ce soit dans le public et dans le privé. S'ils ne sont pas aidés/soutenus, ces derniers ne deviennent efficaces qu'à la fin de leur contrat. C'est une situation à particulièrement éviter sur le thème de l'agroforesterie. Ce succès dépendra également de la légitimité et de la stabilité des animateurs ou de la structure à laquelle ils appartiennent. Ainsi les entretiens menés semblent indiquer que des structures d'enseignement/de formation ou des instituts/centres techniques semblent des lieux d'accueil réunissant des caractéristiques favorables au type d'animation nécessaire à l'agroforesterie. En effet, ces structures se situent à l'interface entre plusieurs professions et domaines. Par ailleurs, elles ont des missions moins « régulatrices » que certains services publics mais aussi moins directement liées à l'économie de marché comme peuvent l'être

les structures des acteurs des filières. Ces deux points leur permettront vraisemblablement de travailler plus aisément à la concertation tout en ayant le recul et la neutralité requis afin de rendre service au plus grand nombre.

Enfin, il est à rappeler que les territoires domiens se situent au sein de régions qu'il convient de prendre en compte si l'on souhaite y développer l'agroforesterie. Certains voisins des DOM sont des pays où l'agroforesterie est pratiquée, et parfois ces systèmes y occupent une place reconnue et/ou importante sur le marché régional ou mondial. Cela pose par exemple la question du type de filière/spéculation que les DOM pourraient souhaiter développer et des débouchés pour celles-ci. Mais la position géographique des DOM peut également se révéler être un atout. Par exemple, certaines connaissances et références techniques pourraient peut-être y être plus facilement acquises pour être adaptées sur place.